

La bénédiction donne de la force à l'amour

Bénédiction pour les couples qui s'aiment Document à l'intention des pasteurs

Texte adopté lors de la conférence commune du 4 avril 2025

« L'Église souhaite proclamer par la parole et par l'exemple le message de la dignité donnée par Dieu à chaque personne. Ce message la guide dans ses relations avec les personnes et leurs partenariats. C'est pourquoi elle reconnaît les couples qui s'aiment, se respectent mutuellement dans la dignité et sont prêts à vivre leur sexualité dans le respect d'eux-mêmes, l'un de l'autre et dans la responsabilité sociale, et leur offre son accompagnement. Certains couples demandent la bénédiction pour leur partenariat. Cette demande est motivée par la gratitude pour l'amour reçu et l'espoir d'un avenir accompagné par Dieu. »¹ Partant de cette préoccupation, l'assemblée synodale du Chemin synodal de la Conférence épiscopale allemande et du Comité central des catholiques allemands (ZdK) a recommandé de permettre aux couples qui ne souhaitent pas contracter un mariage sacramentel ou qui n'y ont pas accès de bénéficier d'une célébration de bénédiction.

La question des bénédiction pour les couples occupe l'Église catholique en Allemagne depuis un certain temps. Les couples non mariés à l'Église, les couples divorcés et remariés ainsi que les couples dans toute la diversité de leurs orientations sexuelles et identités de genre font naturellement partie de notre société. Bon nombre de ces couples souhaitent une bénédiction pour leur relation.² Une telle demande est l'expression de la gratitude pour leur amour et du désir de façonner cet amour à partir de leur foi. Jusqu'à présent, il n'existait aucune directive générale sur la manière dont les pasteurs pouvaient répondre de manière appropriée à cette demande.

La décision de l'assemblée synodale prévoyait donc que la Conférence épiscopale allemande et le ZdK élaborent conjointement, dans les meilleurs délais, des propositions pour la

1 Décision de l'assemblée synodale du 10 mars 2023 : Texte d'action « Célébrations de bénédiction pour les couples qui s'aiment » dans : Der Synodale Weg, 20. Beschlüsse des Synodalen Weges der katholischen Kirche in Deutschland, édité par le Secrétariat du Synodalweg (Bonn 2023) 283 (texte complet : 283-290, cité : SW 20).

2 « Dans la pratique pastorale, il est devenu courant que des couples de même sexe expriment le souhait de recevoir une bénédiction pour leur union. Il en va de même pour les couples remariés civilement qui prennent un nouveau départ dans une nouvelle union. Il en va de même pour les couples qui ne se sentent pas encore prêts pour le sacrement du mariage. Souvent, ils répondent ainsi aux besoins d'une union dans laquelle seul l'un des partenaires est croyant ou proche de l'Église catholique. On constate également de plus en plus que des couples non baptisés demandent la bénédiction. » (SW 20, n° 13)

Conditions générales et organisation des bénédictions. Le présent document répond à cette demande.

Entre-temps, les conditions ecclésiales mondiales ont considérablement changé pour cette question : le 18 décembre 2023, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a publié, avec l'accord du pape, la déclaration *Fiducia supplicans* – *Sur le sens pastoral des bénédictions (FS)*. Celle-ci s'écarte de l'interdiction catégorique qui pesait jusqu'à présent sur les bénédictions de couples pour lesquels un mariage sacramentel n'est pas possible.³ Afin de mieux mettre en valeur l'approche pastorale du pontificat du pape François sur cette question également, *Fiducia supplicans* a pour objectif déclaré de « concilier de manière cohérente les aspects doctrinaux et pastoraux » (FS 3).

Dans le même temps, la déclaration encourage à réfléchir plus intensément à la signification des bénédictions dans leur ensemble et à les apprécier davantage. Les bénédictions « invitent en effet à percevoir la présence de Dieu dans tous les événements de la vie et rappellent que l'homme est appelé, même dans l'usage des choses créées, à rechercher Dieu, à l'aimer et à le servir fidèlement ». (FS 8) Avec le pape François, *Fiducia supplicans* rappelle qu'avant toutes les bénédictions individuelles, Jésus-Christ lui-même

est « la grande bénédiction de Dieu ». Il est le grand don de Dieu, « une bénédiction pour toute l'humanité, il est une bénédiction qui nous a tous sauvés ». (FS 1) Ainsi, la *demande* de bénédiction s'accompagne toujours de *remerciements et de louanges* pour la bonté et la grandeur de Dieu, pour ses dons et ses bienfaits, pour le don de la vie et de l'amour (cf. FS 10.15.29) ; « La demande d'une bénédiction exprime et nourrit l'ouverture à la transcendance, la piété, la proximité avec Dieu dans mille situations concrètes de la vie, et ce n'est pas une mince affaire dans le monde où nous vivons. C'est une semence de l'Esprit Saint qu'il faut nourrir et non entraver. » (FS 33)

Le texte du Chemin synodal l'exprime de manière très similaire lorsqu'il souligne que la demande de bénédiction des couples montre « que les personnes souhaitent façonner leur relation dans la perspective de Dieu et s'orienter vers la Bonne Nouvelle. Fortifiés par la bénédiction, ces couples font fructifier leur foi chrétienne et leur relation à Dieu dans leur couple, leur famille, leur cercle d'amis et leur communauté, et sèment les graines d'autres bénédictions dans et pour notre Église. » (SW 20, n° 21)

Dans notre culture et notre société, où la dignité humaine, l'égalité des droits et l'autodétermination sont des biens précieux et où l'on accepte donc largement les différentes configurations de couples fondées sur l'amour et la responsabilité, l'idée exprimée pour la première fois dans un document doctrinal dans *Fiducia supplicans* ne peut que se renforcer : Tout ce qui est « vrai, bon et humainement valable » dans une telle vie commune et dans ces relations « est enrichi, guéri et élevé par la présence de l'Esprit Saint ». (FS 31) Car chaque fois que les hommes demandent une bénédiction, ils expriment ainsi leur demande d'aide à Dieu pour pouvoir vivre avec une plus grande fidélité les valeurs de l'Évangile (cf. FS 40).

« Cette demande doit être appréciée à tous égards, accompagnée et accueillie avec gratitude

3 Cf. la *Responsum ad dubium* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 22 février 2021 (AAS 113 [2021], 431-434).

» (FS 21). En même temps, les bénédictions, en tant qu'expressions de la foi, enrichissent la vie de l'Église et approfondissent la compréhension de la relation entre Dieu et les hommes. Elles deviennent ainsi « une ressource pastorale à mettre à profit » (FS 23).

Sur cette base, les **indications pratiques suivantes peuvent être formulées :**

- Conformément à la décision du Chemin synodal, tant les ministres ordonnés que les personnes chargées par un évêque de la célébration de la liturgie peuvent donner des bénédictions. (SW 20, n° 7)
- En ce qui concerne l'aménagement et la formulation de la bénédiction en fonction de la situation, *Fiducia supplicans* mise sur l'expérience, la sagesse pastorale et l'empathie pastorale de la personne qui donne la bénédiction. (FS 35 et 41) Toutes les personnes qui demandent la bénédiction doivent être accueillies avec respect.
- *Fiducia supplicans* souligne expressément que la seule condition requise pour demander et donner la bénédiction est la confiance commune en l'aide de Dieu. (cf. FS 12 et 25)
- Les pasteurs qui parviennent néanmoins à la conviction qu'ils ne peuvent concilier une bénédiction avec leur conscience ou qui ont des doutes à ce sujet doivent orienter le couple demandant la bénédiction vers des personnes de soutien (par exemple, des responsables de la pastorale queer, de la pastorale du mariage et de la famille du diocèse).
- Des formations continues appropriées doivent être proposées aux pasteurs.
- Comme décidé, les expériences acquises avec les bénédictions pour les couples qui s'aiment seront évaluées. (cf. SW 20 n° 10)
- Les bénédictions de couples qui s'aiment peuvent et doivent se caractériser par une plus grande spontanéité et une plus grande liberté en ce qui concerne la situation de vie de ceux qui demandent la bénédiction. Pour cette raison, aucune célébration liturgique ni prière approuvées ne sont prévues pour les bénédictions.
- Les bénédictions doivent être conçues de manière à ne pas prêter à confusion avec la célébration liturgique du sacrement du mariage.
- La bénédiction réalise symboliquement un événement entre Dieu et les hommes. Il doit être clair que les personnes demandent pour leur relation la bénédiction de Dieu, qui leur est accordée de manière fiable.
- La bénédiction est en même temps une action de l'Église qui se met au service de la rencontre entre Dieu et les hommes. L'Église prend au sérieux le souhait du couple de placer son avenir sous la bénédiction de Dieu. Elle voit dans la demande de bénédiction l'espoir d'une relation avec Dieu qui puisse soutenir la vie humaine. Afin d'encourager le couple dans cette espérance, tous ceux qui participent à la bénédiction s'associent, dans la mesure du possible, au célébrant par des acclamations, des prières et des chants.
- La bénédiction nécessite une réflexion commune qui tienne compte des souhaits et des préoccupations du couple concernant le cadre et l'organisation appropriés et les intègre de manière théologiquement significative. La plus grande spontanéité et liberté de ces bénédictions doivent s'accompagner d'une préparation minutieuse.
- La manière dont la bénédiction est célébrée, le lieu, l'esthétique générale, y compris la musique et les chants, doivent témoigner de l'estime portée aux personnes qui demandent la bénédiction, de leur communion et de leur foi.

- Les paroles tirées de l'Écriture Sainte mettent en évidence le lien entre l'action salvifique de Dieu et la bénédiction. Des textes bibliques adaptés à la situation doivent donc être récités et, si nécessaire, expliqués dans le cadre de la bénédiction.

- La prière de bénédiction s'adresse au Dieu attesté dans la Bible et commémore, dans la louange et l'action de grâce, son histoire avec les hommes et toute la création. Elle doit être suivie de la demande de bénédiction pour le couple. La prière de bénédiction se termine par une louange à Dieu.

Dieu fait « resplendir sa face » sur ceux qu'il bénit. C'est ce dont les Écritures sont convaincues (cf. *Nb* 6, 24 ss.). Être béni par Dieu, c'est cheminer dans la vie sous son regard aimant.

Nous ne devons pas et ne pouvons pas parcourir ce chemin seuls. Nous pouvons le parcourir avec les personnes que Dieu met à nos côtés, entourés et soutenus par la grande communauté des croyants de tous les temps.